



MAISON
DES JEUNES
ET DE LA CULTURE

**LES
TÉMÉRAIRES**
Rencontres de
théâtre amateur

Edition spéciale **Règlement *les Téméraires en bref !* Rencontres de Théâtre Amateur** **Samedi 24 mai 2025**

Les Téméraires en bref ! (l'édition courte des rencontres de théâtre amateur) sont portés par l'association "MJC de Cherbourg-en-Cotentin", qui gère et coordonne l'ensemble du projet et trouve les moyens techniques, financiers et humains pour le réaliser.

Les Téméraires en bref ! ont été imaginés comme un moment convivial, de partage et de rencontres entre pratiquants de théâtre et public. La manifestation offre la possibilité à des amateurs de présenter leur spectacle dans des conditions professionnelles grâce aux partenariats avec la Ville de Cherbourg-en-Cotentin et le Trident, Scène nationale de Cherbourg-en-Cotentin, qui constituent, avec la MJC, le comité d'organisation.

Cette manifestation est financée par la Ville de Cherbourg-en-Cotentin.

Article 1.

Les Téméraires en bref ! sont ouverts aux :

- Troupes de théâtre, ateliers ou clubs enfants, adolescents et adultes issus de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,
- Etablissements scolaires issus de la Communauté d'Agglomération du Cotentin :
 - Les ateliers ou clubs de théâtre, enfants, adolescents et adultes,
 - Les travaux des options artistiques qui n'accèdent pas déjà aux plateaux équipés de Cherbourg-en-Cotentin.

Les Téméraires en bref ! se dérouleront le **samedi 24 mai 2025 après-midi** dans l'une des salles de spectacle mise à disposition par la ville de Cherbourg-en-Cotentin et le Trident, Scène nationale de Cherbourg-en-Cotentin.

Article 2.

La durée du spectacle **ne doit pas dépasser 15 minutes.**

Tout spectacle plus long sera refusé.

Article 3.

La proposition théâtrale peut intégrer les moyens d'expression les plus divers (danse, mimes, théâtre d'objets, marionnettes, musique, chant, théâtre d'ombres, vidéo, standup, etc.).

Article 4.

Une commission de sélection spécialement constituée pour cette édition examine le dossier de candidature de chaque troupe, rencontre les troupes, échange et discute autour des propositions, pour choisir les spectacles présentés aux *Téméraires en bref !* rencontres de théâtre amateur.

Elle s'assure que les besoins techniques des spectacles sont compatibles avec les conditions techniques des lieux d'accueil.

MJC Cherbourg

MJC Centre - 20 rue de l'Abbaye – 50100 Cherbourg-en-Cotentin (siège social) ☎ **02 33 53 31 72**

MJC La Brèche – rue du Neufbourg – 50100 Cherbourg-en-Cotentin ☎ 02 33 44 86 04

e-mail : centre@mjc-cherbourg.fr / Site : www.mjc-cherbourg.fr

Association d'Education Populaire agréée Jeunesse et Education Populaire

Siret : 780 875 696 000 12 / APE 9499Z

La sélection se fera dans un souci de qualité et de diversité de la programmation du festival.
La sélection est sans appel, elle ne fera l'objet d'aucun commentaire motivé.

Article 5.

A l'issue de cette commission, un mail sera envoyé aux troupes candidates courant mars.
Dès réception de cette notification, chaque troupe sélectionnée devra retourner la convention signée, et les différents documents demandés dans un délai de 15 jours à réception desdits documents.

Le non-retour des pièces attendues dans les délais requis sera assimilé à un refus de participer aux *Téméraires en bref* !

Une liste complémentaire de 2 ou 3 troupes sera établie en vue d'assurer le remplacement de troupes qui ne pourraient pas participer en cas de force majeure.

Article 6.

Le lieu du spectacle sera équipé en lumière et son, à charge pour la compagnie d'apporter tout son matériel spécifique (décor, mobilier ou matériel audiovisuel, etc.).

Les troupes veilleront aussi à ce que tout décor ou matériel puisse être monté et démonté à vue en moins de 2 minutes.

Article 7.

Les organisateurs ne pourraient être tenus pour responsables si, par suite d'un cas de force majeure ou de toute autre cause indépendante de leur volonté, des changements de date ou de lieu intervenaient, ou même si *les Téméraires en bref* étaient purement ou simplement annulés.

Toute inscription vaut acceptation du présent règlement.

MJC Cherbourg

MJC Centre - 20 rue de l'Abbaye – 50100 Cherbourg-en-Cotentin (siège social) ☎ 02 33 53 31 72

MJC La Brèche – rue du Neufbourg – 50100 Cherbourg-en-Cotentin ☎ 02 33 44 86 04

e-mail : centre@mjc-cherbourg.fr / Site : www.mjc-cherbourg.fr

Association d'Education Populaire agréée Jeunesse et Education Populaire

Siret : 780 875 696 000 12 / APE 9499Z